



Guide de la cotation de la demande de logement social

sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère



➤ LA COTATION, qu'est-ce que c'est ?

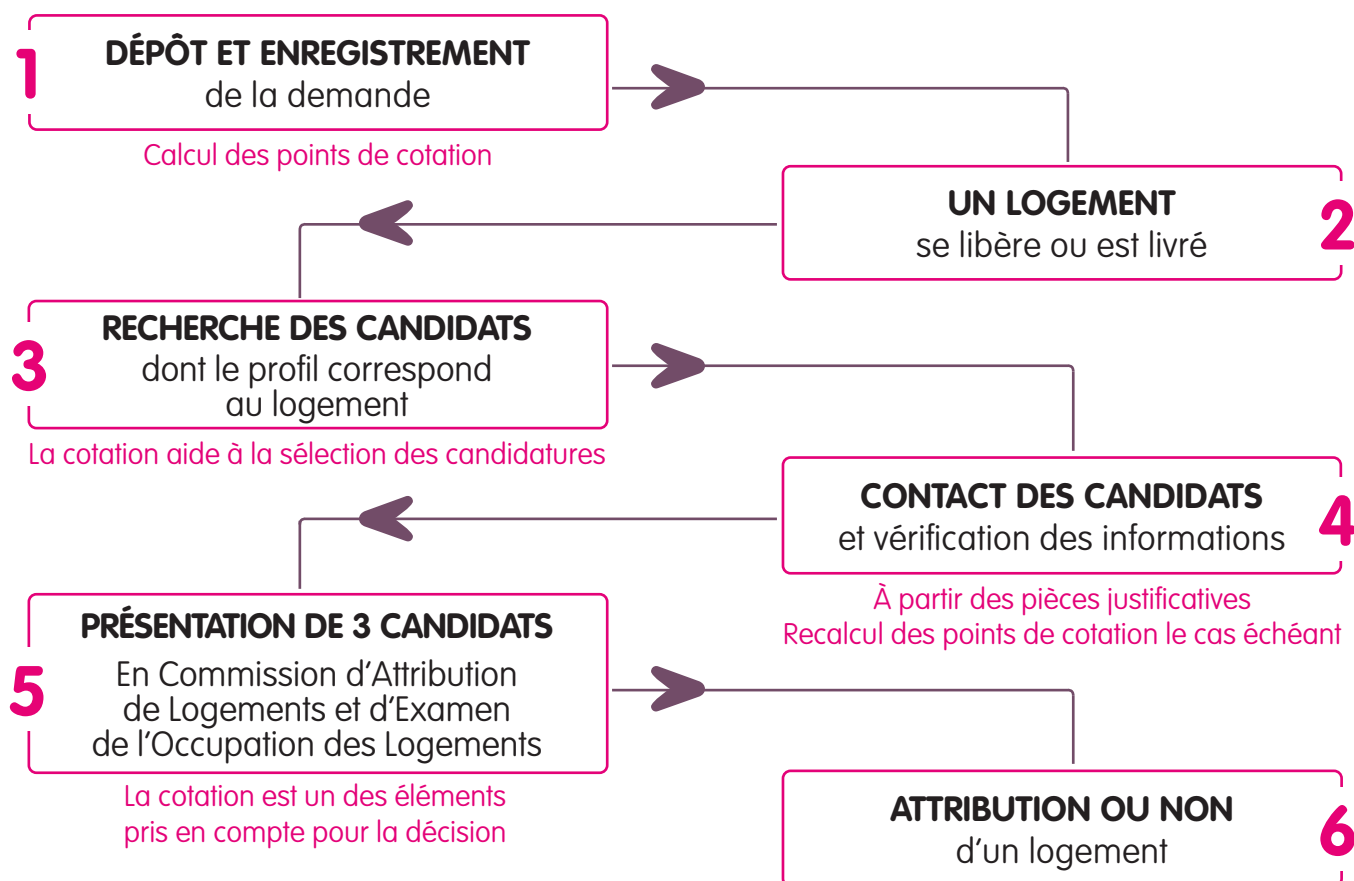
Définition

La cotation de la demande est une pondération attribuée à chaque demande de logement social. Rendue obligatoire pour la CAPI au 31 décembre 2023, la cotation a pour objectifs d'apporter une plus grande transparence et une meilleure lisibilité du processus aux demandeurs, ainsi qu'un appui à la décision pour les professionnels du logement.

Le score de chaque ménage est calculé en fonction de sa situation. Cette cotation est visible sur l'espace en ligne du demandeur, sur le site demandelogement-social.gouv.fr.

Attention, cette cotation n'est pas l'unique critère : le choix d'un dossier dépend aussi du secteur demandé, des ressources ou de la disponibilité du type de logement...

➤ LES ÉTAPES d'attribution d'un logement



À savoir

Le portail national www.demande-logement-social.gouv.fr vous indique :

- Votre note qui correspond à la somme des points obtenus selon les critères de la grille de la CAPI.
- Votre positionnement par rapport aux autres demandeurs sur le territoire de la CAPI.
- Le délai d'attente moyen, constaté pour une localisation, une typologie et des revenus similaires sur le territoire de la CAPI.

Ce délai est donné à titre indicatif. Il ne permet pas de prédire à quel moment vous recevrez réellement une proposition de logement et il n'est pas opposable.

➤ LES CRITÈRES

de la grille de cotation de la CAPI

Attention,
certains critères ne
se cumulent pas

Critères obligatoires	Nombre de points
Ménages reconnus DALO	1 000
Personnes en situation de handicap	86
Personnes dépourvues de logement et d'hébergement	76
Personnes victimes de violences au sein du couple ou menacées de mariage forcé	76
Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords	76
Personnes dont les ressources relèvent du 1 ^{er} quartile	76
Personnes vivant dans un logement indigne	66
Personnes vivant dans un logement non décent avec au moins un mineur	66
Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition	66
Personnes vivant dans un appartement de coordination thérapeutique	66
Personnes hébergées par un tiers	66
Personnes menacées d'expulsion sans relogement	66
Personnes vivant dans un logement en sur occupation avec au moins un mineur	66
Personnes ayant vécu une période de chômage de longue durée	66
Jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance	66
Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme	66

Critères facultatifs	Nombre de points
Personnes âgées de plus de 60 ans	15
Demandeurs et codemandeurs âgés de moins de 30 ans	15
Personnes vivant dans un logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	15
Personnes logées dans le parc social	15
Personnes en situation de divorce ou de séparation	10
Personnes travaillant dans l'EPCI et souhaitant la CAPI comme lieu de résidence	10

➤ LES COORDONNÉES

des guichets d'accueil et d'enregistrement



Scannez le QR code
ou rendez-vous sur
www.capi-agglo.fr.





HABITAT, INSERTION
ET SOLIDARITÉ TERRITORIALE

CAPI
> Communauté
d'Agglomération
Porte de l'Isère

17 avenue du Bourg - BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau Cedex

Tél. : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00
Email : capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr

